

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE737

présenté par

Mme Auroi, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Bonneton, M. François-Michel Lambert et M. Molac

ARTICLE PREMIER

Après la première phrase de l'alinéa 10, insérer la phrase suivante :

« Afin de lutter contre la désertification, elle veille à conserver et développer les services en milieu rural, avec une attention particulière pour les zones en difficulté. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les objectifs de la politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation rappellent la priorité au développement des territoires de façon équilibrée, diversifiée, et durable. L'égalité des territoires est une priorité du gouvernement et passe par un accès égal aux services publics et privés. Il en va de l'égalité des citoyens dans l'accès aux services publics mais aussi de l'attractivité des territoires. Les zones en difficulté, telles que les zones de montagne, doivent faire l'objet d'une attention particulière pour en faire des territoires de vie et d'activité économique.